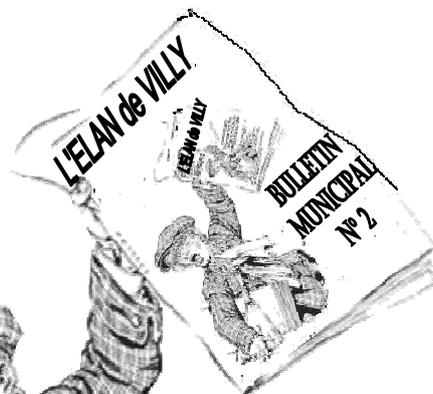
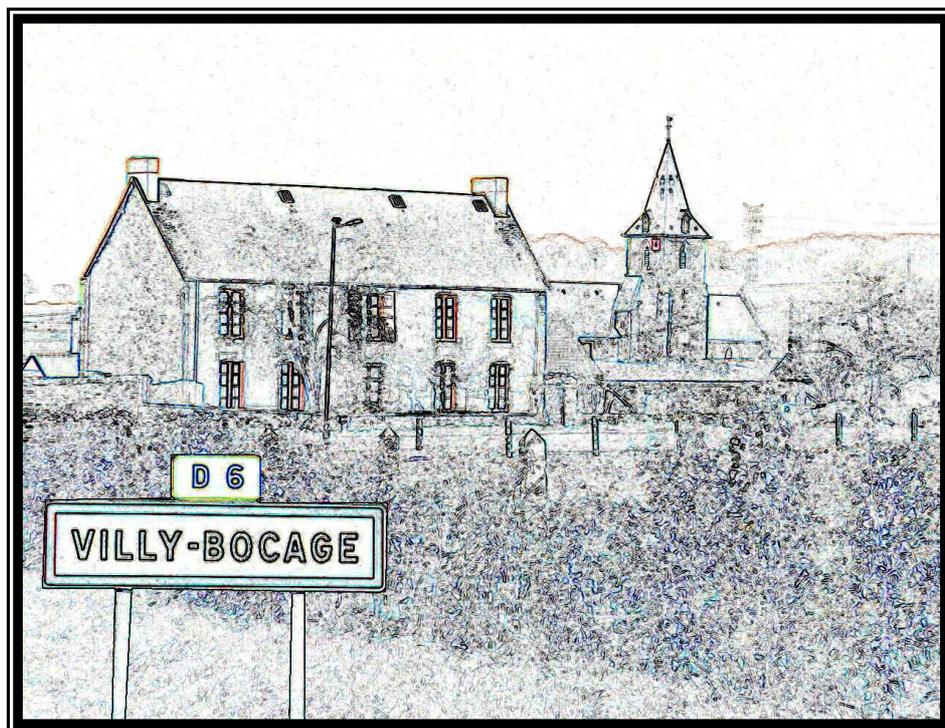




MAIRIE
14310 Villy Bocage
Tél : 02 31. 77 01 66



L'ELAN de VILLY



Maire : Norbert LESAGE

Pays : France
Région : Basse Normandie
Département : Calvados
Arrondissement : Caen
Canton : Villers Bocage
Code INSEE : 14760

Code Postal : 14310
INTER COM : Villers Bocage
Superficie : 11,40 km²
Population : 624 Habitants (1999)
Densité / km² : 54 habitants / km²

Latitude : 49°05'46° Nord
Longitude : 0°38'29° Ouest
Altitude : 68 m - 217 m
25 Km de Caen et 240 Km de PARIS



MAIRIE
14310 Villy Bocage
Tél : 02 31. 77 01 66

Le Mot du Maire



Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

La période estivale touche à sa fin. Le conseil municipal et moi-même espérons que chacune et chacun d'entre vous aura pu, malgré un temps médiocre, passer de bonnes vacances.

Pour les « juilletistes » la reprise est déjà ancienne, et pour les « aoûttiens » elle se profile pour les uns et est une réalité pour d'autres. N'oublions pas les enfants qui ont repris le chemin de l'école le 2 septembre, avec une certaine gaieté pour les plus âgés et des pleurs pour les bambins dont c'est la première rentrée.

Fin août le conseil municipal a fait sa rentrée et s'est remis au travail afin d'étudier et de faire évoluer les projets en cours. En ce qui concerne la réhabilitation du presbytère, je rappelle que notre équipe reste à l'écoute de tous les administrés et que le moment venu, une réunion débat à laquelle chacune et chacun d'entre vous pourra participer, sera organisée.

Les conseillers et moi-même vous souhaitons une excellente rentrée 2008/2009.

Bonne lecture.

Votre Dévoué,
Norbert Lesage



COMPTES RENDUS REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 20 mai 2008

« Lave vaisselle »

Le conseil a décidé à l'unanimité, l'achat d'un lave vaisselle et accessoires, d'une table murale et de rayonnage pour la réserve de la cantine pour un montant total de 4205.81 € TTC (offre TECHNOREST)

« Tondeuse autoportée »

Achat d'une tondeuse autoportée Honda Ejection arrière pour une montant de 3510 € TTC chez Villers Motoculture SARL SITOLLE.

Convention Presbytère »

Le conseil, à l'unanimité, décide de donner tous pouvoirs à M. le Maire en ce qui concerne la signature d'une nouvelle convention relative à l'utilisation du Presbytère.

« Prêt de la Salle des Fêtes aux Pompiers de Villers Bocage »

Le conseil a décidé de ne pas attribuer « gratuitement » la salle des fêtes aux pompiers de Villers Bocage . Le principe de gratuité est réservé aux associations de la commune. (vote à bulletin secret : 13 voix Contre – 2 voix Pour). Toutefois le Conseil pourrait revenir sur sa décision en cas de mise en place d'une rotation intercommunale.

« Boîtes Cidex »

Le conseil autorise M. le Maire à signer la convention avec la poste, concernant la mise en place d'une batterie de boîtes Cidex dans le lotissement ENEE II – 13 voix pour – 2 voix contre

« Commissions Intercom »

Suite à la réception d'un courrier de l'Intercom, les titulaires et suppléants se sont répartis les nouvelles commissions.

« Débroussaillage de la voirie communale »

Le conseil municipal décide de confier les travaux d'élagage à la Sté MAYNE de Longvillers.



Réunion du 26 Juin 2008

Parution dans les Pages Jaunes

Le conseil décide à l'unanimité (15 voix contre) de ne pas adhérer aux parutions publicitaires des pages Jaunes concernant la commune de Villy Bocage.

Election des délégués au Syndicat mixte de la Seulles :

Sont élus délégués au syndicat de l'aménagement de la Seulles : Corinne FORVEILLE – Catherine BOURGES – Nathalie JARDIN - Norbert LESAGE – Jacques VERTES – Thierry CASTEL – Samuel BEAUREPAIRE – Emmanuel GERVAISE – Stéphane BARETTE -

Poursuites par voie de commandement.

Le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser le Trésor Public à effectuer tout commandement sans accord individuel préalable du maire lors de poursuite pour recouvrement des produits de la collectivité.

Journée du souvenir Algérie

Le conseil décide de surseoir à statuer en vue d'explication sur cette journée : choix du 5 décembre ou 19 mars.

Achat Logiciel Display par le pays du Bessin Virois

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer à hauteur de 50 € pour l'achat de ce logiciel, utilisé dans le cadre d'audit d'isolation thermique des bâtiments communaux dans un but de réduction des consommations d'énergie.

Achat de blouses

Le Conseil décide d'équiper les agents de service d'une blouse par an.

Décoration de Noël

Le Conseil Municipal accepte le devis des Ets LOIR pour un montant de 2995.98 € TTC

Entretien

Le Conseil Municipal décide l'achat d'un chariot (102.42 € HT) chez l'entreprise LEVOY, pour l'entretien des classes. En parallèle il est décidé d'effectuer un essai pour les produits d'entretien.



Réunion du 27 juin 2008

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Norbert LESAGE, maire, dans le but de procéder à l'élection des délégués et des suppléants en vue de l'élection des Sénateurs.

Election des Délégués

Résultat du premier tour de scrutin de l'élection des délégués :

- ☐ Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- ☐ Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés).....15
- ☐ Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L66 code électoral)..... 0
- ☐ Nombre de suffrages exprimés.....15
- ☐ Majorité absolue..... 8

Nom Prénom des candidats (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Nombres de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
CONDE ARNAUD	12	Douze
LESAGE NORBERT	10	Dix
MEILLON ALAIN	9	Neuf
VERTES JACQUES	6	Six
FORVEILLE CORINNE	5	Cinq
JARDIN NATHALIE	2	Deux
BARRE VIRGINIE	1	Un

Ont été proclamés élus au premier tour :

- **CONDE Arnaud qui a accepté le mandat**
- **LESAGE Norbert qui a accepté le mandat**
- **MEILLON Alain qui a accepté le mandat**

Election des Suppléants

Résultat du premier tour de scrutin de l'élection des délégués :

- ☐ Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- ☐ Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés).....15
- ☐ Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L66 code électoral)..... 0
- ☐ Nombre de suffrages exprimés.....15
- ☐ Majorité absolue..... 8

Nom Prénom des candidats (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Nombres de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
VERTES JACQUES	15	Quinze
BARRE VIRGINIE	15	Quinze
FORVEILLE CORINNE	14	Quatorze
JARDIN NATHALIE	1	Un

Ont été proclamés élus au premier tour :

- **VERTES Jacques qui a accepté le mandat**
- **FORVEILLE Corinne qui a accepté le mandat**
- **BARRE Virginie qui a accepté le mandat**

Les élections sénatoriales ont eu lieu le 21/09/2008, scrutin majoritaire à 2 tours auquel vos délégués se sont bien rendus. Les sénateurs sortants, M Jean Léonce DUPONT (Nouveau Centre), M Ambroise DUPONT (UMP) et M René GARREC(UMP) ont été réélus avec une faible avance pour le troisième, recueillant 62 voix de plus que Clothilde WALTER (PS).



Réunion du 27 Août 2008

Assistance et Conseils

Le conseil municipal décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseils et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, de prendre acte de l'acceptation du receveur et de lui accorder l'indemnité de conseil et de confection du budget. Indemnités attribuées à Mme JACQUETTE Catherine Receveur Municipal à compter du 1^{er} septembre 2008 à la Trésorerie de Villers Bocage.

Assurance

Le Conseil décide d'assurer le nouveau tracteur tondeuse chez AXA au prix de 88.55 € l'an, décision prise à l'unanimité

Location Salle des Fêtes

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier les prix de location de la Salle des Fêtes à compter du 1^{er} octobre 2008 (location uniquement sur 2 jours) :

- ☐ Location salle pour les habitants de la commune190 €
- ☐ Location salle pour les personnes hors commune250 €
- ☐ Location couverts intégrant le service Lave Vaisselle..... 1 € par personne
- ☐ Location salle pour vin honneur = Habitants commune.....100 € (verres fournis)
- ☐ Location salle pour vin honneur = habitants Hors commune.....190 € (verres fournis)

Création d'un poste garderie

Le Conseil décide à l'unanimité de créer un poste d'emploi non titulaire, agent territorial spécialisé des écoles maternelles 1^{ère} classe, extension garderie après école. Emploi ATSEM à temps non complet à raison de 7h19 hebdomadaires, poste pourvu par Mme BINET Caroline

Rappel horaires garderie : matin de 7h35 à 8h35 -- soir de 16h15 à 18h15 Tarif : 0.85 Cts la 1/2 heure

Adoption de la participation pour voiries et réseaux (PVR)

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L332-6-1-2 à L332-11-1 et L332-11-2, et considérant que les articles précités autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de construction des voies nouvelles, de l'aménagement des voies existantes, ainsi que ceux de l'établissement ou d'adoption de réseaux qui leur sont associés, réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions, le Conseil décide :

D'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définis aux articles L332-11-1 et L332-11-2 du code de l'urbanisme.

En référence au 6^{ème} alinéa de l'article L332-11-1, le conseil municipal décide de ne pas exempter de l'obligation de participation, les constructions de logements sociaux visés au II de l'article 1585 C du code général des impôts

Nomination du coordinateur communal pour le recensement de la population 2009

Le conseil décide à l'unanimité de nommer M. LE BELLEGO Dominique en tant que coordinateur communal pour le recensement qui aura lieu du 15 janvier au 14 février 2009

Carte Communale

Le conseil après en avoir délibéré décide d'engager l'organisation d'une carte communale par 11 voix pour, 3 voix préférant un PLU et une abstention.



RECENSEMENT JOURNEE CITOYEN



Où et comment se faire recenser ?

Pour se faire recenser, il faut se présenter :

- ▣ à la mairie du domicile,
- ▣ si la personne réside à l'étranger, au consulat ou service diplomatique de France. Si l'intéressé est dans l'impossibilité de faire lui-même les démarches, elles peuvent être accomplies par son représentant légal (parents, tuteur...).

Déclaration

L'intéressé (ou son représentant) souscrit une déclaration mentionnant :

- ▣ son état civil (noms, prénom, date et lieu de naissance...),
- ▣ ses domicile et résidence,
- ▣ sa situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle.

Pièces à fournir :

- ▣ une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française),
- ▣ un livret de famille,
- ▣ un justificatif de domicile.

Si l'intéressé est atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante, et qu'il souhaite être dispensé de l'appel de préparation à la défense, il (ou son représentant légal) doit présenter sa carte d'invalidité ou certificat médical délivré par un médecin agréé auprès du ministre de la défense.



Effets du recensement

Lors du recensement, l'intéressé reçoit une première information, par le maire ou son représentant, sur ses obligations, notamment en cas de changement de domicile ou de situation. Il est informé également sur la convocation à l'appel de préparation à la défense, et les conséquences d'un retard ou d'une absence à cet appel. Une attestation de recensement lui est délivrée.

Elle mentionne :

- les nom et prénoms de l'intéressé,
- ses date et lieu de naissance,
- ses domicile et résidence,
- la commune ou le consulat de recensement,
- la date d'établissement de l'attestation.

Attestation de recensement

Elle est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics.

Attention, cette attestation doit être conservée soigneusement car les mairies ne délivrent pas de duplicata.

En cas de perte ou de vol, il est toutefois possible de demander un justificatif au bureau du service national dont dépend l'intéressé.

Changement de domicile ou de situation

Après s'être fait recenser, en cas de changement de domicile ou de situation familiale, professionnelle ou scolaire, l'intéressé doit le signaler à son bureau ou centre du service national, jusqu'à l'âge de 25 ans, notamment au moyen du formulaire [Cerfa n°11718*01](#).

Il doit de même signaler toute absence de son domicile habituel supérieure à 4 mois.

Défaut de recensement

En cas d'absence de recensement dans les délais

L'intéressé est en irrégularité. Il ne peut notamment pas passer les concours et examens d'Etat (par exemple, le baccalauréat).

Régularisation

Pour régulariser sa situation, à tout moment et avant l'âge de 25 ans, l'intéressé doit se déclarer auprès de la mairie de son domicile (au consulat ou service diplomatique de France s'il réside à l'étranger).

L'attestation de recensement lui est alors remise.

Où s'adresser pour toute information ?

Si l'intéressé réside à l'étranger, il peut s'adresser au consulat ou au service diplomatique de France



Statistiques Habitants de Villy-Bocage

Nombre d'habitants Villy-Bocage

Tableau du nombre d'habitants de Villy-Bocage, ainsi que le pourcentage d'hommes et de femmes dans la commune de Villy-Bocage.

Année	Habitants	Hommes	Femmes
1999	629	50,9 %	49,1 %
2004	680	50,6 %	49,4 %

Age de la population de Villy-Bocage

Tableau représentant les tranches d'âge de la population de Villy-Bocage

Pour les hommes

Année	0 a 19 ans	20 a 39 ans	40 a 59 ans	60 ans ou plus
1999	26,9 %	30,3 %	29,7 %	13,1 %
2004	30,2 %	27,6 %	28,8 %	13,4 %

Pour les femmes

Année	0 a 19 ans	20 a 39 ans	40 a 59 ans	60 ans ou plus
1999	27,2 %	25,9 %	30,7 %	16,2 %
2004	27,7 %	31 %	28 %	13,4 %

Situation familiale dans la commune de Villy-Bocage

Tableau recensant le pourcentage de célibataires, de mariés, de veufs et de divorcés à Villy-Bocage.

Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés
29,1 %	62,5 %	4,6 %	3,8 %

Migration des personnes de Villy-Bocage

Tableau recensant les migrations de personnes habitants actuellement à Villy-Bocage.

Même région 5 ans avant	96,6 %
Même commune 5 ans avant	69,3 %
Même logement 5 ans avant	66,9 %
Autre région ou étranger 5 ans avant	3,4 %





Actifs et inactifs dans la commune de Villy-Bocage

Tableau recensant le pourcentage d'actifs et d'inactifs dans la commune de Villy-Bocage.

Année	Actifs occupés	Chomeurs	Retraités	Etudiants	Autres inactifs
1999	44,7 %	5,1 %	14,6 %	10,5 %	25,1 %
2004	47,9 %	3,5 %	13,5 %	7,2 %	27,8 %

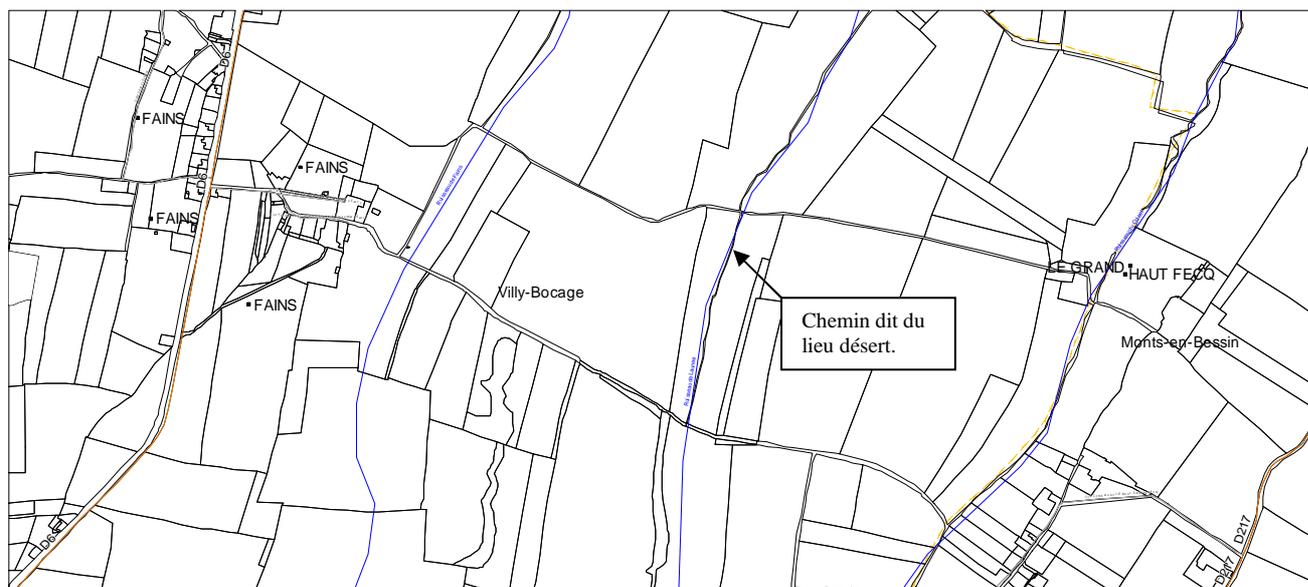
Les données dont l'année n'est pas précisée ont été recueillies en 2004
Ces données sont issues de l'INSEE

LES COMMISSIONS

Commission des chemins :

La commune est en train d'inventorier les chemins sur la commune, en parallèle avec l'association Villy-Village. D'ores et déjà, un certain nombre sont ouverts et accessibles à la randonnée. L'entretien de certains chemins peuvent être pris en charge par l'Intercom, des négociations sont en cours avec celle-ci, d'autres sont balisés comme PR (chemins de petite randonnée).

Des chemins appartenant à la commune sont fermés, soit parce qu'ils n'ont pas été entretenus, soit parce qu'ils ont été englobés dans des parcelles agricoles. La volonté de l'équipe municipale est de les faire réouvrir, par exemple celui du chemin dit du "lieu désert" qui relie le lieu-dit de Fains (Villy-Bocage) au lieu dit du grand haut Fecq (Monts En Bessin), à hauteur du château :





MAIRIE
14310 Villy Bocage
Tél : 02 31. 77 01 66

LES ASSOCIATIONS

Au printemps dernier, les bénévoles de l'association Villy Village ont arpenté tous les **chemins de Villy** pour en faire un état des lieux. Les paysages et points de vue, la flore, la faune, le petit patrimoine (lavoir, puits) ont été passés au peigne fin. Nos chemins s'avèrent vraiment riches et variés ! Une réflexion est engagée pour les mettre en valeur (topoguide - randos à thèmes ...), en collaboration avec la municipalité .



La cétoine dorée



l'orchis tacheté



La **foire aux greniers** du 13 septembre a été une réussite : 50 exposants et 220 mètres vendus. Nous souhaitons que tous les villysois prennent note de ce rendez-vous annuel pour venir s'y promener, y rencontrer les habitants de notre village, et pourquoi pas s'y restaurer !

L'assemblée générale de l'Association aura lieu fin janvier (date dans le prochain bulletin). Vous y êtes tous conviés .

VILLY - INFOS

Ecole des loustics

L'association "L'école de nos Loustics" s'est réunie le 9 septembre dernier pour son assemblée générale.

Elle tient à remercier pour leur participation au "BARBECUE CHAMPÊTRE" du 1er Juillet :

- Monsieur LESAGE
- Les pompiers
- Le comité des fêtes de Monts en Bessin
- La mairie d'Aunay sur Odon
- Ainsi que TOUS les parents bénévoles.

Cette manifestation sera reconduite l'année prochaine.

Pour commencer cette nouvelle année scolaire, "L'école de nos Loustics" vous propose :

- Vente de pizzas les 3 premiers vendredi du mois d'octobre
- Vente de sapins les vendredi 5 et 12 décembre 2008. (clôture des commandes le 21 novembre 2008)

Si vous êtes intéressés, veuillez contacter Mme BOURDAIS au 06.10.14.40.58 et Mme COURATIER au 02.31.37.21.33.





MAIRIE
14310 Villy Bocage
Tél : 02 31. 77 01 66

Relais Paroissial



Voyage caté : Le Mercredi 25 Juin nous avons vécu un temps fort sur notre paroisse. 55 enfants et 18 animateurs des relais paroissiaux de Villers, Noyers, Villy et Caumont ont participé au "Voyage Caté". Nous avons vécu à travers cette journée un temps fort de découvertes, de rencontres et de détente... Visite de la cathédrale de Bayeux, Messe à Juaye-Mondaye avec la communauté des frères pré-montrés, pique-Nique à la communauté-Détente jeux. , visite guidée du musée du débarquement à Arromanches, détente et

Goûter sur la plage. Belle journée ensoleillée partagée ensemble dans la bonne humeur.

Rentrée du catéchisme : 2,3,4^{ème} année : mercredi 17/09 de 9h45 à 11h

5^{ème} année samedi 20/09 de 13h30 à 15h30

Inscriptions 1^{ère} année le Mercredi 24 septembre entre 9h45 et 11h

Site du diocèse : <http://catholique-bayeux-lisieux.cef.fr>



**ASSOCIATION THEATRALE de VILLY-BOCAGE
TRUPE TONTON MARCEL**



La troupe tonton Marcel a tenu son assemblée générale le vendredi 19 septembre 2008 à la salle paroissiale.

Les représentations du théâtre se dérouleront les 24, 25 et 26 avril 2009

Nous fêterons le 50^{ème} anniversaire de la troupe T T M

Durant ces trois jours d'avril 2009, l'association Théâtrale TTM souhaite organiser une manifestation autour de cet événement. **Toutes vos idées seront les bienvenues.** Vous pouvez prendre contact avec Mme MIALDEA Isabelle, Mme GROULT Noëlle, M.ROUSSEL Jean Luc

Sur le chemin de l'école

Depuis le 2 septembre, les enfants ont repris le chemin de l'école. L'école de Villy Bocage accueille cette année 119 élèves répartis en 5 classes.



Classe des PS-MS de Mme LE BELLEGO et Mme COUETOUX, aidées par Mme GAZEL (24 élèves)



Classe des MS-GS de Mme HACQUIN aidées par Mme LECHEVALLIER (23 élèves)



Classe des CP-CE1 de Mme BARBANCHON (26 élèves)



Classe des CE2-CM1 de Mme HOREL (22 élèves)

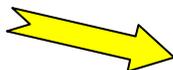
Classe des CM1-CM2 de Mr MARIE (directeur) (24 élèves)





INFORMATIONS DIVERSES

TRAVAUX SUR CONDUITE DE GAZ



Travaux de Gaz de France qui ont eu lieu sur la commune cet été, chemin reliant Pierrelaye à la RD92 à proximité des Trois ponts.

L'objet des ces travaux était de remettre à neuf certains tronçons de tuyaux de conduite de gaz, détériorées par l'ancienneté.

Le recouvrement définitif de ces travaux et la remise en état du chemin était prévu pour le 15 septembre.

Ci-contre, photo de la conduite changée au bout du chemin de Pierrelaye.



LA COMMUNE RECHERCHE



GRAVATS : La commune de Villy Bocage recherche du remblai..... Ce message s'adresse donc à tous les habitants susceptibles d'avoir des gravats dont ils souhaiteraient se débarrasser.



JEUX POUR ENFANTS : Recherchons divers jeux de société pour les enfants présents aux horaires de garderie du soir.

Si vous êtes en mesure de pouvoir répondre à notre demande , merci de contacter la Mairie :
☎ 02.31.77.01.66

ÉCOULEMENT DES EAUX PLUVIALES

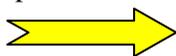


Les travaux d'écoulement des eaux pluviales à hauteur des Landes vers le bourg ont été une nouvelle fois repoussés par la DDE. Après avoir arrêté une première date en juin, celle-ci a été reportée à mi septembre (durée prévue des travaux environ 3 semaines) début septembre. et à ce jour aucune action n'a été engagée. Une nouvelle tranche débutera sur la route reliant le bourg à Gournay début octobre.



LA COMMUNE SE DOTE DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS

La Salle des Fêtes est maintenant équipée d'un « Lave Vaisselle ». Ce dernier sera mis à disposition des réservataires lors des locations de la salle.



Les employés communaux affectés à l'entretien des espaces verts ont réceptionné leur nouveau matériel ...un « Tracteur Tondeuse ». (à gauche sur la photo)

L'ancien tracteur (à droite), après plusieurs années de bons et loyaux services, commence à se montrer capricieux Cependant, malgré quelques signes de fatigue, il n'en continue pas moins, pour le moment, à remplir ses missions.... Mais pour combien de temps encore.... !!!

NOS AMIS LES CHIENS



L'aboiement excessif est un **problème majeur**. Il perturbe le maître et peut aussi conduire à des relations tendues avec le voisinage.

Si votre animal préféré ne cesse d'aboyer, de japper, d'hurler ou de pleurer, sachez que divers moyens existent pour éviter ces inconvénients. Les établissements animaliers et les vétérinaires sauront vous apporter leurs conseils pour y remédier





MAIRIE
14310 Villy Bocage
Tél : 02 31. 77 01 66

ETAT CIVIL



Naissance de :

FORVEILLE Mattéo	13/01/2008
KERZREHO Anaëlle	08/02/2008
BLESTEL Alexis	27/02/2008
FREMY Killian	06/04/2008
PHILIPPE Chloé	22/04/2008
JOURDAN Nicolas	28/04/2008
MARQUER Basile	23/06/2008
SAVES Timéo	27/06/2008
LECOUTURIER Bérénice	27/07/2008

NOCES D'OR : Mr et Mme BANVILLE Pierre et Jacqueline (50 ans de mariage)



PROCHAINEMENT



Le 27 Septembre 2008 le Conseil Municipal et les bénévoles qui souhaiteront se joindre à lui, organise **une action de nettoyage visant à supprimer la décharge sauvage** située sur le chemin rural à proximité des 3 Ponts (route de Sermentot). Rendez vous à 9h30 (apéritif offert le midi)



DATES A RETENIR



17 octobre 2008 à 16h30 : marché des Ecoles



du 15 Janvier au 14 février 2009 : recensement de la population



MAIRIE
 14310 Villy Bocage
 Tél : 02 31. 77 01 66

BON A SAVOIR

Renseignements Administratifs et Pratiques

Type de document	Où s'adresser ?	Se munir de ...	Coût
Autorisation de sortie du territoire délivrée aux mineurs de nationalité française	Mairie du domicile	Présence du père ou de la mère avec le livret de famille et carte d'identité du mineur	Gratuit
Passeport (validité 10 ans)	Mairie du domicile	Carte d'identité + livret de famille + extrait d'acte de naissance + justificatif de domicile + 2 photos	Timbre fiscal de 60 Euros
Extrait de casier judiciaire n°3	Personnes nées en France : Casier judiciaire national 107 rue du Landreau 44079 NANTES CEDEX Personnes nées à l'étranger : Service central du casier judiciaire 23 allée d'Orléans 44035 NANTES CEDEX	Copie pièce identité	Gratuit
Carte d'électeur	Mairie du domicile	Livret de famille ou carte d'identité (avoir 18 ans)	Gratuit
Recensement militaire	Mairie du domicile	Livret de famille des parents (dès 16 ans)	Gratuit
Légalisation de signature	Mairie du domicile	Document à signer devant un employé municipal	Gratuit
Certificat d'hérédité	Mairie du domicile du défunt jusqu'à 1 525 Euros, Au delà : notaire	Livret de famille	Gratuit
Imprimé pour demande de carte grise	Mairie, Préfecture	Attestation de résidence	Payant
Imprimé pour demande de certificat de non gage	Mairie, Préfecture, Sous-Préfecture	Attestation de résidence	Gratuit
Extrait acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Indiquer date de naissance, nom, prénom, nom de jeune fille pour les femmes mariées	Joindre enveloppe timbrée à votre adresse



MAIRIE
14310 Villy Bocage
Tél : 02 31. 77 01 66

Type de document	Où s'adresser ?	Se munir de ...	Coût
Extrait acte de mariage	Mairie du lieu du mariage	Indiquer date de mariage, nom, prénoms des conjoints	Joindre enveloppe timbrée à votre adresse
Extrait acte de décès	Mairie du lieu de décès ou du domicile	Date du décès, nom, prénoms, nom de jeune fille pour les femmes mariées	Joindre enveloppe timbrée à votre adresse
Pour les français nés à l'étranger : extrait d'acte de naissance, de mariage ou de décès	Ministère des Affaires Etrangères Service Central de l'Etat Civil BP 1056 44035 NANTES CEDEX	Mêmes formalités que ci-dessus	Gratuit
Certificat de nationalité française	Greffe du Tribunal d'Instance	Livret de famille ou acte de naissance ou carte d'identité nationale	Gratuit
Duplicata livret de famille	Mairie du lieu de mariage	Extraits d'actes	Gratuit
Carte nationale d'identité (valable 10 ans)	Mairie du domicile Délai minimum d'obtention : 3 semaines	2 photos d'identité + livret de famille + ancienne carte + extrait acte de naissance + justificatif de domicile + empreinte sur place à partir de 13 ans	Gratuit
Déclaration de travaux Permis de construire Permis de démolition Certificat d'urbanisme	Mairie : Délivrance 1 à 2 mois	Demande en 4 ex, à retirer en mairie + 4 ex. plan de situation + 4 ex. plan de masse + 4 ex. plan des façades	Gratuit

ENT. VERITE LIONEL
 Charpente - Couverture
 Gournay 14310 Villy Bocage
 Tél : 02.31.73.21.49 / 06.28.57.49.20
 Email : ent_verite_lionel@yahoo.fr

BART'ELEC
 électricité générale
 neuf & rénovation
 Particuliers & professionnels
 02.31.75.17.34 ou 06.85.13.40.97
 Benoît BARTE
 Ingy 14310 VILLY BOCAGE



MAIRIE
14310 Villy Bocage
Tél : 02 31. 77 01 66



Le service de transport sur réservation TAXI BUS dessert Villy Bocage. Ce transport à la demande permet à vos administrés d'être pris en charge à leur domicile par l'un de nos partenaires artisan taxi et déposés au centre ville de Aunay sur Odon -Villers Bocage .

Nous vous prions de trouver, ci-dessous, les nouveaux tarifs TAXI BUS applicables à compter du 1er juillet 2008 :

Zones	2	3	4	5	6
Tarifs	2.05 €	3.10 €	4.10 €	5.10 €	6.20 €

Par ailleurs, une carte de fidélité a été mise en place, depuis janvier 2007, afin d'offrir, aux usagers de TAXIBUS, un aller-retour gratuit tous les 30 voyages effectués avec ce service.



SYNDICAT MIXTE de TRAITEMENT et de VALORISATION des DECHETS MENAGERS de la REGION OUEST CALVADOS

Collecte des déchets de soins

Le SEROC propose la mise en place d'une collecte de déchets de soins à risques infectieux pour les particuliers (déchets piquants et coupants uniquement).

Le SIVOM du Pré Bocage a souhaité répondre à la demande des personnes en auto traitement. A compter du 16 juillet 2008, les pharmacies de ce secteur, partenaires du projet, pourront leur proposer des boîtes sécurisées que les personnes concernées viendront prendre avec leur traitement et ramèneront à la pharmacie une fois pleine.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce service ne s'adresse qu'aux particuliers qui se soignent eux-mêmes. Le SEROC n'est aucunement habilité à prendre à sa charge les déchets de soins produits par les professionnels.

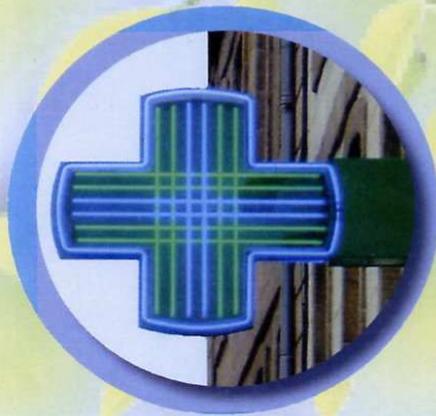
Afin d'informer les particuliers susceptibles d'être intéressés par ce service vous trouverez ci-joint une affiche à mettre en mairie.

(SEROC)

Zone artisanale - RD 94 - 18118- 14 401 BAYEUX
02.31.51.69.60 ^ 02.31.51.69.61 - seroc-baveux^wanadoo.fr
Service communication : 02.31.22.46.57. ou 06.75.79.26.94.

VOUS ÊTES EN AUTOTRAITEMENT ?

A la pharmacie,
une solution pour vos déchets de soins
piquants et coupants vous est proposée.



*Je vais chercher ma boîte spécifique
à la pharmacie.*

*Je stocke mes aiguilles, lancettes...
dans cette boîte .*



*Je rapporte la boîte
pleine à la pharmacie.*

Pour tous renseignements complémentaires,
contactez le SEROC au 02.31.51.69.60.

SEROC



MAIRIE
14310 Villy Bocage
Tél : 02 31. 77 01 66

NUMEROS UTILES

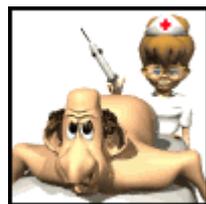
POMPIERS	18
SAMU / Urgences médicales	15
GENDARMERIE	17
HOPITAL AUNAY S/ ODON	02.31.71.76.76
C.H.U. de CAEN	02.31.06.31.06 ou 02.31.27.27.27
URGENCES EUROPENNES	112

MEDECINS

Cabinet Bourgeois, Cléret, Condé, Laplanche (du lundi au vendredi 8 h à 19 h, samedi 8 h à 12 h)	02.31.77.02.60
Cabinet Prével	02.31.77.29.92
Cabinet Lacombe	02.31.77.33.55

PHARMACIE DE GARDE

15



INFIRMIERES

Cabinet Asselot – Groult	02.31.77.12.91
Cabinet Lecocq – Perrier	02.31.77.41.20

MAIRIE : 02.31.77.01.66

SAEPB (Syndicat adduction eau Pré-Bocage)	02.31.77.02.07
GAZ DE France	08.10.03.10.00
EDF (Vire)	08.10.33.30.14

HORAIRES UTILES

GARDERIE DE L'ECOLE : 7h35 à 8h35 et 16h15 à 18h15

MAIRIE

- Mardi et Vendredi de 16h15 à 18h30
- Samedi de 11h à 12 h (sans secrétariat)

OUVERTURE DE LA DECHETTERIE ST GEORGES D'AUNAY

- Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi 10 h à 12h et 14h à 17h45
- Mardi et Jeudi 14h à 17h45

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

- Vendredi matin (très tôt)



MAIRIE
14310 Villy Bocage
Tél : 02 31. 77 01 66

WIM JANSSEN
Sculpteur Plasticien
Créateur de Maquettes et Paysages
Le Buquet
14310 Villy Bocage
Tél : 02.31.77.81.44
Fax ! 02.31.77.90.00

INFORMATIQUE DU BESSIN
Vente - Réparation
Formation
Particuliers / Professionnels
Hameau de Fains
14310 Villy Bocage
Tél : 06.98.13.65.91
Tél : 06.78.40.50.64

MAG - AGENCEMENT

MARIN FRANCK : 06-09-84-31-35
JAMONT ERIC : 06-32-46-86-39
magagement@orange.fr

MAG--AGENCEMENT SARL AU CAPITAL DE 20 000 €
Siège Social : Le moulinis, 14 310 Villy Bocage
Tél / Fax : 02-31-52-18-73

AGENCEMENT DE MAGASINS

ACTUEL AGENCEMENT

Régis ANNE

Gournay - Villy Bocage - 14310 VILLERS BOCAGE
Téléphone : 31.77.44.44 + Fax : 31.77.99.82

ESPACES VERTS

PIERRON CHRISTOPHE
VILLY BOCAGE
TEL : 06.89.85.19.43
FAX : 02.31.73.62.99
Création Terrassement Elagage

OPENmango
SYSTÈME
POUR UNE INFORMATIQUE LIBRE

Frédéric MARIN
Direction
02 31 79 12 54
06 16 46 43 17
frederic.marin@openmango.com

www.openmango.com

TRAVAUX AGRICOLES

ETA Michel COUTURE

« Le Gournay » 14310 Villy Bocage ☎ 02 31 77 02 84

↳ Vidange de Fosses Septique & Toutes Eaux (Entreprise Agréée)
↳ Epanchage : Compost-Fumier-Lisier-Chaux Sèche & Humide
↳ Moisson-Ensilage : Semis-Transport etc...

Tous Travaux Agricoles

CHEVAL EQUIPEMENT

Valérie Verhaque

Tout pour le cheval et son cavalier

Gournay - 14310 Villy Bocage
Tél. 02 31 08 27 44

Les Entreprises de Villy Bocage non représentées dans ces pages, peuvent adresser leur carte de visite à la Mairie, elle sera insérée dans le prochain Bulletin